



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

affaires étrangères : ambassades et consulats

Question écrite n° 41723

Texte de la question

M. Claude de Ganay attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur les recommandations du rapport de la Cour des comptes du 29 octobre 2013 portant sur l'évolution des missions et de l'organisation des consulats français à l'étranger. Ce rapport préconise de formaliser la stratégie d'observation et d'influence de la France à l'étranger en incluant les consulats dans les plans d'action des chefs de poste diplomatique et en systématisant la pratique des lettres de mission adressées aux chefs de postes consulaires. Il lui demande si le Gouvernement prévoit de suivre cette préconisation.

Texte de la réponse

Le ministère des affaires étrangères entend utiliser les recommandations de la Cour des comptes pour poursuivre l'amélioration du pilotage de son réseau consulaire. Les chefs de poste diplomatique sont déjà invités à intégrer les consulats dans l'élaboration de leur plan d'action et à adresser des lettres de mission aux chefs de postes consulaires de leurs pays de résidence. Des réunions régulières, physique ou par visioconférence, permettent d'assurer le suivi de la mise en oeuvre de ces documents.

Données clés

Auteur : [M. Claude de Ganay](#)

Circonscription : Loiret (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41723

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Affaires étrangères

Ministère attributaire : Affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [5 novembre 2013](#), page 11469

Réponse publiée au JO le : [7 janvier 2014](#), page 46